

contact PLUS

N° 84 | hiver 2013

La revue de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec

CANDIDATURE AU PRIX GÉNIE MÉRITAS 2012 : Ville de Lévis (À lire en page 10)



ENTREVUE :
Michel Bordeleau, ing.

12



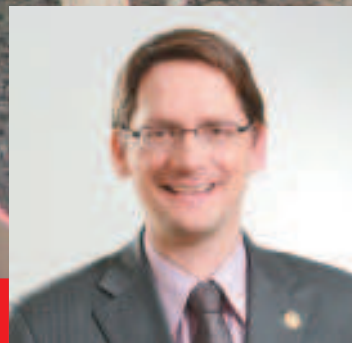
Sondage des membres

18



Projet majeur
à Montréal-Nord

24



TRIBUNE LIBRE : le ministre Sylvain Gaudreault répond aux questions de l'AIMQ

16



Nos solutions nouvelles

La vitesse des développements technologiques nous incite à offrir aux municipalités des solutions toujours plus innovatrices, capables de mieux tenir compte de leurs situations particulières de plus en plus diversifiées.

Les produits et solutions Naztec contrôlent les feux de circulation.

Les systèmes Gridsmart d'Aldis et l'Intersector de MS-Sedco proposent des solutions de détection véhiculaire non intrusive.

Encom Wireless prend en charge la problématique de la télécommunication sans fil IP.

Le luminaire GreenCobra de Leotek diminue la consommation énergétique, permet un éclairage uniforme et améliore la définition des couleurs de l'éclairage extérieur.



Naztec 860-NEMA TB-2



Gridsmart



Intersector



Télécommunication IP

Notre image nouvelle

Electromega transforme son image de marque pour souligner son engagement d'améliorer encore la recette qui a fait son succès : **proposer des solutions innovatrices et en assurer la mise en place et le service par la formation, la compétence et le soutien.**



Alexandre Meilleur, ing. (Ville de Thetford Mines)

La revue **CONTACT PLUS** est publiée quatre fois par année par l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) à l'intention de ses membres et des gestionnaires du monde municipal.

COMITÉ DE RÉDACTION :

ÉDITEUR PRINCIPAL, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION ET PUBLICITÉ :

Jean-Philippe Payment, directeur général de l'AIMQ

ÉDITEURS ADJOINTS :

CONTENU :

Steve Ponton, ing., urb.

Courriel : steve.ponton@sympatico.ca

COMPTES CLIENTS :

Yves Beaulieu, ing., tél. : 450 773-6155, téléc. : 450 773-3373

Courriel : beaulieu.y@videotron.ca

DIFFUSION :

Ian Blanchet, ing.

DIRECTION ARTISTIQUE ET INFOGRAPHIE :

Rouleau-Paquin design communication

Tél. : 514 288-0785 / info@rouleaupaquin.com / www.rouleaupaquin.com

IMPRESSION :

J. B. Deschamps Inc.  Imprimé sur du papier recyclé

DISTRIBUTION :

Harling Direct

Les opinions exprimées par les collaborateurs ne sont pas nécessairement celles de l'AIMQ. La reproduction totale ou partielle de cette revue, par quelque moyen que ce soit, est interdite à moins d'une autorisation expresse écrite de l'AIMQ.

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE :

Numéro de convention : 40033206

ISSN : 1911-3773

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque et Archives Canada, 2013

© AIMQ, 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION AIMQ (2012-2013) :

PRÉSIDENT :

Steve Ponton, ing., urb. (Ville de La Prairie)

VICE-PRÉSIDENT :

Louis Loisel, ing. (Ville de La Prairie)

SECRÉTAIRE :

Stéphane Rodrigue, ing. (Ville de La Tuque)

TRÉSORIER :

Sylvain Marcoux, ing. (Ville de Montréal)

ADMINISTRATEURS :

Rachid Ammar, ing. (Ville de Sainte-Catherine)

Stéphane Bergeron, ing. (MRC de Lotbinière)

Mariana Jakab, ing. (Ville de Saint-Lambert)

Jean Daniel, ing. (Ville de Baie-Saint-Paul)

Stéphane Larivée, ing. (Ville de Terrebonne)

PRÉSIDENT SORTANT :

Alexandre Meilleur, ing. (Ville de Thetford Mines)

ADJOINT ADMINISTRATIF :

Richard Lamarche

Courriel : aimq.rlamarche@videotron.ca

REPRÉSENTANT DES GOUVERNEURS :

Léonard Castagner, ing. (Ville de North Hatley)

S O M M A I R E



10



12



16



18



24

www.aimq.net

FORMATION

Pratique de gestion optimale des eaux pluviales (PGO)

Réseau aqueduc et égout sanitaire

4

MOT DU PRÉSIDENT

2013, une autre année facile ?...

5

CHRONIQUE JURIDIQUE

Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics

6

CANDIDATURE AU PRIX GÉNIE MÉRITAS 2012

Agrandissement de l'usine d'eau potable Desjardins

Réfection de la Côte-du-Passage et pose d'une conduite d'eau brute

10

ENTREVUE

Michel Bordeleau, ingénieur et directeur des services techniques

et du génie biomédical au CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes

12

TRIBUNE LIBRE

Le ministre Sylvain Gaudreault répond aux questions de l'AIMQ

16

Sondage des membres

18

La Commission Charbonneau :

l'AIMQ déposera un mémoire au printemps

21

LES CHAPEAUX BLANCS

Réunion à l'AIMQ

22

Projet majeur à Montréal-Nord : une nouvelle entrée de ville prestigieuse,

une intersection plus conviviale à l'échelle humaine

24

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

30



FORMATION

Utilisation des thermoplastiques

Nouvelles dates et nouveaux emplacements des formations. Une nouvelle feuille d'inscription est disponible dans la section « **FORMATION** » du site web de l'association au www.aimq.net

Pratique de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) Réseau aqueduc et égout sanitaire

* Activité admissible en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

Objectif : Précisions sur le comportement structural des conduites en thermoplastique, information sur les « développements et nouveautés » technologiques et sur les PGO en lien avec le **Guide de gestion des eaux pluviales** du MDDEP.

Clientèle visée : Ingénieurs municipaux • Ingénieurs conseil • MTQ • Entrepreneurs, poseurs de conduites, contremaîtres • Techniciens et surveillants de chantier

Dates	Villes	Lieux	Horaire général
12 février 2013	Boucherville	Hôtel Mortagne, 1 877 655-9966	8h Accueil et inscription
21 février 2013	Montréal	Holiday Inn Express Hôtel & Suites, 1 877 660-8550	8h30 I. Introduction aux produits thermoplastiques
26 février 2013	Québec	Hôtel Québec, 418 658-5120	9h45 Pause
28 février 2013	Drummondville	Hôtel et Suites Le Dauphin, 1 800 567-0995	10h II. Formation PEHD
14 mars 2013	Rouyn-Noranda	Alpin Complexe Hôtelier, 1 800 567-6423	12h Dîner offert avec la formation
21 mars 2013	Rimouski	Hôtel Rimouski, 1 800 463-0755	13h15 III. Formation PVC
28 mars 2013	Gatineau	Ramada Plaza Manoir du Casino, 819-777-7538	15h15 Pause
125 \$ + taxes (Membre) 150 \$ + taxes (Non membre)			15h30 IV. Conclusion

Contenu de la formation

I. Introduction aux produits thermoplastiques

- Explication sur la composition des polymères thermoplastiques, PVC et PEHD, sur leur mode de fabrication et leur contrôle qualité lors de la production.
- Explication sur le comportement structural des conduites flexibles (thermoplastique) en remblai, sur le phénomène de l'ovalisation et sa signification (réf. : tranchée prescrite dans le BNQ 1809-300).
- Guide de gestion des eaux pluviales du MDDEP : lien avec les solutions offertes par les polymères thermoplastiques.

II. Formation PEHD

- Normes de conception, de certification et d'installation
- *BNQ, CSA, AASHTO*
- Introduction à :
- *La fabrication des conduites de PEHD : Usine et Matières premières*
- *Action et interaction des conduites avec le remblai*
- *PGO Applications des conduites en PEHD pour la gestion des eaux pluviales (MDDEP)*
- *Solutions de Captage : puisards à paroi lisse, puisard linéaires, etc.*
- *Solutions de Transport : regards à paroi lisse, égout pluvial, ponceaux, etc.*
- *Solutions de Traitement : récupérateurs des MES, huiles et plus*
- *Solutions de Stockage : bassins de rétention avec ou sans infiltration, etc.*
- *Réhabilitation de ponceaux : conduite Weholite*

III. Formation PVC

- L'évolution du PVC en infrastructures
- Normes de conception, de certification et d'installation
- *CSA, BNQ, ASTM, AWWA*
- Les calculs de base
- Applications des conduites en PVC
- *Réseaux d'aqueduc sous pression*
- *Réseaux d'égout sanitaire et pluvial*
- *Méthodes sans tranchée : forage directionnel, etc.*
- *Raccordements sous pression ou à sec*
- Bonnes pratiques d'installation
- *Types de bris et comment les prévenir*
- Tendances de l'industrie
- Impact environnemental

IV. Conclusion



Membre de PLASTICS PIPE INSTITUTE



MOT DU PRÉSIDENT

2013, une autre année facile ?...

L'année 2013 qui commence s'annonce encore pour nous, ingénieurs municipaux, fébrile en activités. Combien de fois s'est-on fait dire par nos patrons que l'on aura une année facile basée sur un programme triennal épuré, pour s'étonner, 12 mois plus tard, de l'ampleur des travaux réalisés? «Y'en aura pas de facile» comme dirait certains entraîneurs et cette année encore s'annonce manifestement intéressante à ce chapitre.

Steve Ponton, ing., urb.
Président de l'AIMQ



L'année 2013 s'avère être la dernière année du présent cycle du programme de la *Taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec*. J'entendais récemment à la radio une annonce émanant du MAMROT qui indiquait qu'il y avait encore plusieurs centaines de millions de dollars qui n'ont pas été alloués dans ce programme alors que cet argent revient de plein droit à chacune des municipalités québécoises. Quelles sont les villes qui ne se sont pas prévalu de cet apport de financement et qu'elles en sont les raisons? Ce sont de bonnes questions à poser car les rumeurs indiquent qu'il y aura un renouvellement de ce programme selon des modalités semblables pour un autre cycle de quatre ans (2014-2017). Toutefois, si certaines villes éprouvent des difficultés à utiliser leur quote-part du financement de ce programme dès maintenant. Il risque de rester encore de l'argent sur la table lors du prochain cycle alors que ces fonds pourraient être investis dans nos infrastructures vieillissantes qui en ont bien besoin. Si des ajustements sont requis aux modalités du programme, faites-le nous savoir rapidement.

La Commission Charbonneau continuera son travail elle aussi en 2013. Espérons que ses activités ne seront pas trop distraites cette année par de nombreuses allégations qui l'éloignent du vif du sujet et qu'elle pourra plutôt se concentrer sur sa raison d'être. Votre association a d'ailleurs l'intention de soumettre au cours des prochains mois un mémoire à la Commission Charbonneau afin d'y étayer clairement notre position à ce sujet. Vous trouverez d'ailleurs un article dans ces pages qui explique le processus qui nous mènera à la préparation de ce mémoire. Entre temps, nous resterons attentifs aux délibérations de cette Commission.

Cela fera aussi 50 ans, le 1^{er} juin prochain, que l'AIMQ existe. C'est tout un exploit pour une association de bénévoles comme la nôtre et nous planifions produire une édition spéciale de la revue au cours de l'été pour souligner cet événement avec quelques retours en arrière dans ses pages. D'autres activités sont à prévoir au cours des prochains mois qui culmineront avec notre *Séminaire de formation annuel* en septembre

prochain qui se tiendra à Rimouski et qui aura pour thème *50 ans de réseautage au service du citoyen*. Nous pouvons être fiers de notre association et n'hésitez pas à participer aux nombreuses activités qui vous seront offertes.

Finalement, nous finirons l'année par une élection municipale et cela amène son lot de défis à nos membres. Il est toujours intéressant de comparer les différentes approches des villes à ce sujet. Dans quelle catégorie tombez-vous? :

- Mettre en branle beaucoup plus de projets d'investissement en 2013 pour muser les chances de réélection;
- Au contraire, diminuer la réalisation de projets majeurs pour ne pas perturber le quotidien des résidents et minimiser ainsi les plaintes avant les élections;
- Ou le compromis soit de compléter rapidement les projets en début d'année (avant le 15 juillet par exemple) pour permettre aux élus de faire leur porte à porte en toute quiétude.



Enfin, quelque soit l'approche préconisée (il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ici), notre rôle est de demeurer apolitique au cours de cet événement démocratique et de se concentrer sur notre travail de professionnel. Sur cette note plus légère, je vous souhaite une bonne année 2013 en espérant qu'elle ne soit pas du type « Y'en aura pas de facile »...■

CHRONIQUE JURIDIQUE

Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics¹



M^e Jean-Pierre St-Amour
Avocat

1. Introduction

En novembre 2012, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor déposait le premier projet de loi du gouvernement élu en septembre précédent, portant sur l'intégrité en matière de contrats publics².

Comme l'indique les notes explicatives de ce projet de loi, il a pour objectif de renforcer l'intégrité en matière de contrats publics. Il vient donc ajouter des mesures de contrôle et d'intervention pour faire échec à la problématique de collusion et de corruption dans l'octroi et l'exécution des contrats publics, tant au niveau de l'appareil gouvernemental que municipal.

Nous examinons dans le présent texte les diverses dispositions nouvelles applicables particulièrement aux municipalités.

Le gouvernement détermine la valeur du contrat⁵ dont le montant requiert une telle autorisation, laquelle peut varier selon la catégorie de contrat. La même autorisation est requise pour les sous-contrats d'une entreprise.

Par « entreprise » on entend autant une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, une société en commandite, une société en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle.

L'autorisation doit être obtenue à la date de conclusion du contrat ou à la date du dépôt de la soumission de l'entreprise à un appel d'offres, sauf si l'appel d'offres prévoit une date différente, mais antérieure à la date de conclusion du contrat. Toutefois, s'il s'agit d'un contrat octroyé de gré à gré, c'est la date de la conclusion du contrat qui s'applique.

2. Système de vérification de l'intégrité

La nouvelle loi précise d'abord l'objet de la *Loi sur les contrats des organismes publics*³ en indiquant que cette dernière a pour objet de déterminer les conditions applicables en matière de contrats publics qu'un organisme public peut conclure avec un contractant qui est une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation, ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle. Elle ajoute qu'elle a également pour objet de déterminer certaines conditions applicables aux sous-contrats qui sont rattachées, directement ou indirectement, à un contrat public.

Sur le fond, elle modifie la *Loi sur les contrats des organismes publics* afin d'établir un système d'examen et de contrôle permettant que soit vérifié si les entreprises qui désirent contracter avec un organisme public ou avec une municipalité satisfont aux conditions d'intégrité requises. Ainsi, une entreprise qui voudra conclure un contrat public ou un sous-contrat public devra obtenir de l'Autorité des marchés financiers (ci-après « AMF ») une autorisation à cet effet⁴. L'AMF pourra examiner l'intégrité des entreprises, de ses associés, de ses administrateurs ou de ses dirigeants, ou encore d'une personne ou entité qui en a, directement ou indirectement, le contrôle juridique ou de fait.

¹ Texte préparé par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat du cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés. Le présent texte étant un résumé sommaire des dispositions législatives, les intéressés pourront consulter la nouvelle loi pour en connaître les modalités. Il relate l'état du droit en vigueur le 31 décembre 2012.


² *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* - Le Projet de loi n^o 1 (Première session, quarantième Législature) est devenu le chapitre 25 des lois de 2012. Elle peut être consultée sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C25F.PDF>

³ L.R.Q., c. C-65.1.

⁴ Lors du traitement d'une demande, l'AMF transfère à l'Unité permanente anticorruption (UPAC) les renseignements obtenus afin que celle-ci effectue les vérifications nécessaires en collaboration avec la Sûreté du Québec, Revenu Québec, la Régie du bâtiment du Québec et la Commission de la construction du Québec.

⁵ L'article 85 de la loi indique qu'à compter du 15 janvier 2013, sont visés les contrats et sous-contrats de construction et les contrats de services qui comportent une dépense égale ou supérieure à 40 000 000 \$ et dont le processus d'adjudication et d'attribution est en cours ou débute après cette date. À l'égard des municipalités, les divers articles de renvoi applicables, indiquent le même montant, mais visent les contrats qui concernent l'exécution de travaux ou la fourniture d'assurance, de matériel, de matériaux ou de services.





Dans le cas d'un consortium, chaque entreprise le composant doit être individuellement autorisée. Quant au sous-contractant, il doit également bénéficier d'une autorisation à la date de la conclusion du contrat. Toutes les autorisations obtenues doivent être maintenues pendant toute l'exécution du contrat ou du sous-contrat.

En cours d'exécution d'un contrat ou d'un sous-contrat, un contractant ou un sous-contractant, dont l'autorisation est révoquée ou la demande de renouvellement est refusée, est réputé en défaut d'exécuter ce contrat au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration ou la date de notification de la décision de l'AMF. Il y a cependant exception à cette présomption lorsqu'il s'agit d'honorer les garanties d'un contrat ou d'un sous-contrat. Toutefois, un organisme public peut demander au Conseil du trésor de permettre la poursuite de l'exécution et cet organisme peut assortir sa permission de conditions, notamment l'assujettissement à des mesures de surveillance et d'accompagnement. Également, lors de circonstances exceptionnelles, s'il est dans l'intérêt public qu'un contrat soit exécuté par un contractant ou sous-contractant, le Conseil du trésor peut le permettre sans autorisation de l'AMF. Enfin, en cas d'urgence et si la sécurité des personnes ou des biens est en cause, un contrat ou l'autorisation d'un sous-contrat peut être accordé par le dirigeant de l'organisme public, mais il doit en aviser le Conseil du trésor et les décisions prises dans ces contextes sont publicisées.

Les entreprises intéressées à obtenir une autorisation de l'AMF ou qui souhaitent obtenir un renouvellement d'autorisation doivent présenter une attestation de Revenu Québec; elles sont alors soumises à un processus d'examen.

L'AMF refuse de l'accorder, de la renouveler ou peut la révoquer lorsque :

1. L'entreprise a été déclarée coupable, au cours des cinq années précédentes, d'une infraction prévue à la loi, soit pour l'essentiel à diverses dispositions du *Code criminel*⁶ du Canada, de la *Loi sur la concurrence*⁷, de la *Loi de l'impôt sur le revenu*⁸ et à une vingtaine d'autres lois connexes (tant fédérales que provinciales) et à des règlements adoptés sous leur autorité⁹;
2. Un de ses actionnaires qui détient au moins 50 % des droits de vote rattachés aux actions et pouvant être exercés en toutes circonstances a, au cours des cinq années précédentes, été déclaré coupable d'une infraction prévue à la même annexe;
3. Un de ses administrateurs ou un de ses dirigeants a été déclaré coupable, au cours des cinq années précédentes, d'une infraction prévue à cette annexe;
4. L'entreprise a été déclarée coupable par un tribunal étranger, au cours des cinq années précédentes, d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pour objet d'une poursuite criminelle ou pénale en vertu d'une infraction visée à cette annexe;
5. L'entreprise a été déclarée coupable d'une infraction à diverses dispositions des lois électorales, concernant essentiellement des aspects reliés aux contributions électorales;
6. L'entreprise a, au cours des deux années précédentes, fait l'objet d'une décision de suspension de travaux exécutoire en vertu de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*¹⁰;
7. L'entreprise a, au cours des deux années précédentes, été condamnée par un jugement final à payer une réclamation prévue à cette loi.

Il faut cependant noter qu'une déclaration de culpabilité ne doit pas être considérée lorsqu'un pardon a été obtenu.

Par ailleurs, il est important de souligner l'article 21.27 qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut refuser à une entreprise de lui accorder ou de lui renouveler une autorisation ou révoquer une telle autorisation si elle ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à un sous-contrat public. »

6 L.R.C. (1985), c. C-46.

7 L.R.C. (1985), c. C-34.

8 L.R.C. (1985), c. 1 (5^e supplément).

9 L'Annexe 1 de la loi remplacée par l'article 25 de la nouvelle loi comporte une référence à de nombreuses lois et règlements. Le lecteur s'y référera pour un relevé exhaustif.

10 L.R.Q., c. R-20.

➤ Certains des critères auxquels peut se référer l'AMF pour évaluer l'intégrité de l'entreprise, de ses administrateurs, de ses associés, de ses dirigeants et celle des autres personnes ou entités qui en ont directement ou indirectement le contrôle, méritent d'être énumérés :

1. Les liens entretenus avec une organisation criminelle ou une personne ou entité qui s'adonne au recyclage des produits de la criminalité ou au trafic de substances illicites;
2. L'institution de poursuites judiciaires à l'égard d'une infraction indiquée à l'annexe;
3. La culpabilité d'un actionnaire ou d'un dirigeant d'une infraction indiquée à l'annexe;
4. Les liens d'une entreprise avec une entreprise déclarée coupable à une telle infraction.

L'Autorité des marchés financiers peut également considérer les critères suivants :

- Le fait qu'une personne raisonnable viendrait à la conclusion que l'entreprise est la continuité d'une autre entreprise qui n'obtiendrait pas une autorisation;
- Le fait qu'une entreprise peut être perçue comme étant le prête-nom d'une autre entreprise qui ne pourrait obtenir une autorisation;
- Le fait qu'il n'y a pas d'adéquation entre les sources légales de financement de l'entreprise et ses activités;
- Le fait que la structure de l'entreprise lui permet d'échapper à l'application de la loi.

Toutefois, avant de refuser d'accorder ou de renouveler, ou avant de révoquer une autorisation, l'AMF doit notifier l'entreprise un préavis et lui accorder la possibilité de présenter ses observations ou fournir d'autres documents pour compléter son dossier.

Une autorisation accordée par l'AMF est valide pour une durée de trois ans, mais peut être renouvelée.

Par ailleurs, l'AMF doit tenir un registre des entreprises qu'elle autorise à contracter ou à sous-contracter, lequel registre aura un caractère public et sera accessible aux citoyens.

Enfin, les dispositions à caractère pénal sont considérablement renforcées en ce qui concerne les amendes qui peuvent être infligées, par exemple lors d'une fausse déclaration ou la présentation d'une soumission alors qu'il n'y a pas d'autorisation.

En parallèle, le législateur a modifié la *Loi concernant la lutte contre la corruption*¹¹ de manière à lui conférer plus de pouvoirs pour prévenir et réprimer les crimes et les infractions aux lois et d'en rechercher les auteurs.

3. Note additionnelle

Il est important de souligner que l'adoption de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* s'ajoute à un ensemble de modifications législatives intervenues ces dernières années pour rehausser les standards d'intégrité dans l'administration publique, tout en luttant contre la collusion et la corruption sous ses diverses formes.

L'on se souviendra qu'en matière municipale, le législateur a resserré en 2010 les règles de la gestion contractuelle, notamment en obligeant les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle. Parallèlement, l'adoption de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*¹² a obligé les administrations municipales à se doter, tant pour leurs élus que pour leurs fonctionnaires et employés, d'un code d'éthique et déontologie. Ce dernier devait être adopté et mis en vigueur respectivement pour décembre 2011 et décembre 2012.

De même, l'adoption en juin 2011 de la *Loi concernant la lutte contre la corruption* avait vu la nomination d'un commissaire à la lutte contre la corruption, l'adoption de mesures pour faciliter la dénonciation d'actes répréhensibles et la constitution d'une unité autonome de vérification au sein de la Commission de la construction du Québec. Elle avait aussi rendu applicable aux municipalités diverses dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* en plus d'introduire des dispositions pour constituer un registre et de rendre inadmissibles aux contrats publics les contractants déclarés coupables de certaines infractions, préfigurant ainsi dans son contenu la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

¹¹ L.R.Q., c. L-6.1. Cette loi a été adoptée en juin 2011, L.Q. 2011, c.17.

¹² L.R.Q., c. E-15.1.0.1.

C'est aussi dans cette perspective que le législateur adoptait à l'automne 2012, en parallèle à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, des modifications aux lois municipales pour permettre aux municipalités d'écarter des soumissionnaires dont la prestation de services ou l'exécution de travaux s'est avérée insatisfaisante¹³.

Il faut également s'attendre à ce que le gouvernement resserre les règles énoncées dans la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* qui ne s'appliquent dans un premier temps qu'aux contrats de plus de 40 000 000 \$, puisqu'il peut modifier le montant des contrats assujettis¹⁴.

Sans doute que d'autres mesures seront adoptées dans un avenir rapproché pour compléter et renforcer ces moyens.

Il est cependant malheureux que toutes ces mesures et la volonté de maintenir un haut standard d'intégrité dans les contrats publics doivent se solder par la mise en place d'un système bureaucratique particulièrement lourd, avec toutes les contraintes de délais et de tracasseries qui y sont associées. Ce sont toutes les entreprises et de nombreuses personnes qui y sont associées qui sont obligées de s'astreindre à toutes sortes de contrôles requis principalement pour discipliner ce que plusieurs considèrent n'être qu'une minorité de délinquants. Il semble cependant qu'il s'agit d'un prix qu'il faut payer pour retrouver la confiance de la population dans l'attribution des contrats publics, incluant ceux des municipalités.

Il n'est pas facile dans une société libre et démocratique de faire valoir des valeurs sociétales de haut niveau dans un contexte où il faut accorder une attention particulière aux principes fondamentaux qui régissent notre système de droit, dont les présomptions d'innocence et de bonne foi. Et il faut aussi composer avec les tendances déviantes de certains intéressés à déjouer les règles à leur avantage tout en mettant en péril ces principes fondamentaux qui sous-tendent notre société. ■

¹³ *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, L.Q. 2012, c. 30.

¹⁴ C'est dans cette perspective, par exemple que le Décret 1226-2012 a été adopté le 19 décembre 2012 relativement à certains contrats de la Ville de Montréal.



The advertisement for SOLENO features a dark background with a circular logo at the top. The logo consists of concentric circles with a central dot. Below the logo, the word "SOLENO" is written in large, bold, white letters, followed by the tagline "La maîtrise de l'eau pluviale" in smaller white text. The main heading "TRAITEMENT" is in large, bold, white letters, with the subtitle "SOLUTION EFFICACE ET FACILE D'ENTRETIEN" in smaller blue letters below it. A photograph shows a construction site with a large white cylindrical separator being installed in a trench. A yellow excavator is visible in the background. Text on the photo reads: "Solution répondant aux pratiques de gestion optimales du guide de gestion des eaux pluviales du MDDEP." Below the photo, the product name "AQUA-SWIRL®" is written in large, bold, white letters, followed by "SÉPARATEUR HYDRODYNAMIQUE" in blue. The text "Permet d'éliminer efficacement plus de 80% des MES en plus de récupérer les huiles et les débris flottants." is in white. Below this, the heading "AVANTAGES ET BÉNÉFICES :" is followed by two bullet points: "Installation simple et rapide, entraînant des économies importantes." and "Sans pièces mobiles et parfaitement étanche." The website "SOLENO.COM" is at the bottom right.

CANDIDATURE AU PRIX GÉNIE MÉRITAS 2012

Agrandissement de l'usine d'eau potable Desjardins

Réfection de la Côte-du-Passage et pose d'une conduite d'eau brute

Par **Dany Lachance**, ing., Ville de Lévis

Description du projet

Réfection complète des infrastructures, pose d'une nouvelle conduite d'eau brute de 600 mmØ de la station de pompage au fleuve vers l'usine de production d'eau potable. Séparation des réseaux d'égouts des rues rénovées. Reconstruction des rues et aménagements particuliers et intégrés pour le Vieux-Lévis. Réaménagement de l'éclairage et enfouissement de fils.

L'originalité et l'innovation du projet

Ce projet a nécessité l'implication de plusieurs ressources spécialisées dû à sa complexité. Au départ, il a fallu procéder à un forage de plus de 200 m dans la falaise pour insérer une conduite de 600 mm en PEHD.

Nous avons dû également remplacer une conduite pluviale gravitaire sous-pression attachée directement à un mur en pierre existant.

Plusieurs défis ont également été relevés en terme de circulation. Un aménagement innovateur et hors du commun a été réalisé au carrefour de 5 rues, soit la Côte-du-Passage, la rue Wolfe, la rue Labadie, la rue Dorimène-Desjardins et la Côte Fréchette et à rendu celui-ci plus sécuritaire et fonctionnel. Le projet a permis l'intégration d'éléments tels que trottoirs larges et terre-plein pour sécuriser les piétons accédant au Vieux-Lévis.

Plusieurs défis ont dû être relevés pour la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures. La conception en 3D fut nécessaire pour intégrer l'ensemble des infrastructures souterraines dans une emprise limitée à 9 mètres de largeur avec des bâtiments anciens avec fondations en pierre et avec des marges avant nulles. Des conduites d'égouts de gros diamètres de 1350 mm chacune avec l'intégration d'une conduite de distribution de 300 mm, d'une conduite d'eau brute de 600 mm de diamètre des regards, puisards jumelés à la présence de réseaux majeurs d'utilités publiques de Bell et d'Hydro-Québec et l'ajout de conduits et équipements pour l'enfouissement de fils furent un défi en soi.

Le résultat final incluant des éléments architecturaux en harmonie avec le milieu fait la fierté des résidents et de l'ensemble des Lévisiens.

L'aménagement du carrefour Saint-Georges et Côte-du-Passage a nécessité l'ajout de potence longue portée aux feux de circulation pour permettre le respect des normes de phasage des feux en éliminant les feux verts retardés. Ce type d'équipement est peu utilisé au Québec pour des feux de circulation. L'accès aux commerces a créé certains maux de tête durant les travaux. L'ajout de passerelle latérale attachée aux bâtiments fut nécessaire pour permettre aux clients d'accéder aux commerces.

IMPACT SUR LE CITOYEN

L'aspect environnemental et qualité de vie des citoyens

Les aménagements réalisés ont été conçus pour faciliter les déplacements à l'intérieur du secteur. Les trottoirs ont été élargis afin de permettre aux résidents et aux touristes de circuler en sécurité à pieds vers les résidences ou les commerces du secteur.

Un réaménagement des carrefours permettra une meilleure fluidité de la circulation et une réduction du nombre d'accidents.

Finalement, l'enfouissement des fils et les aménagements paysagers intégrés permettront de vivre et de circuler dans un milieu agréable à la hauteur de son histoire.





Degré d'implication du ou des membres

Dany Lachance fut chargé de projet à la Ville pour la réalisation du projet. Il a coordonné la réalisation des études préliminaires, la gestion du comité directeur du projet, la conception et la réalisation des plans et devis et, finalement, la réalisation des travaux.

Celui-ci fut appuyé par le personnel technique du Service du génie, du Service des travaux publics, du Service des eaux, du Service des communications et du Service de l'urbanisme pour la réalisation du projet.

La firme Aecom fut mandatée pour la réalisation des plans et devis de même que pour la surveillance des travaux. ■



TUBÉCON

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
FABRICANTS DE TUYAUX DE BÉTON

AU SERVICE DES
CONCEPTEURS

FIABILITÉ DES PRODUITS INDUSTRIE DE CONFIANCE

15 rue Waterman, bureau 104
Saint-Lambert (Qc) J4P 1R7

Téléphone : 450-671-6161
info@tubecon.qc.ca
www.tubecon.qc.ca

ENTREVUE

Michel Bordeleau, ingénieur et directeur des services techniques et du génie biomédical au CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes



Par Jean-Philippe Payment, directeur général de l'AIMQ

Pour Michel Bordeleau, ingénieur et Directeur des services techniques et du génie biomédical au CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes depuis 2002, sortir de sa zone de confort fait partie de sa personnalité. « Je crois que, dans la vie, notre destin est tracé à l'intérieur de balises. C'est aussi un peu le résultat de l'interprétation de nos valeurs propres et des opportunités qui nous sont offertes après tout. En somme, si on saute ou on ne saute pas dans l'action, ça devient notre décision.

Son parcours de carrière

Ne se définissant pas comme un carriériste, la routine l'ennuie au plus haut point. D'ailleurs son parcours fait foi de ce désir de se dépasser et de se réinventer constamment. Michel Bordeleau explique que pendant sa maîtrise en génie à projet terminal, son directeur de thèse offrit à tous les étudiants du cours, une offre de stage anonyme. Il se présente alors à son professeur comme le seul intéressé. La chance lui sourit alors, un stage rémunéré à la ville de Laval dans un environnement qui lui sied parfaitement : le traitement des eaux. C'est à ce moment, dès l'hiver 1987, qu'il débute ses recherches de maîtrise sur une étude de coagulation en eaux froides dans une usine de traitement des eaux entièrement neuve du secteur Sainte-Rose. Dès le printemps, son travail plaît à son employeur et il est engagé comme professionnel à la ville de Laval. Toutefois, il était animé par le désir de devenir plus généraliste. Donc deux ans après son embauche, il quitte un poste confortable pour devenir chargé de projet à l'assainissement des eaux pour la ville de Saint-Eustache.

« Au moment où la ville de Saint-Eustache ouvre le poste, je me dis « Wow! C'est vraiment ma maîtrise que je mets en application! » J'ai donc quitté mon poste assuré à vie à la ville de Laval, pour aller travailler comme contractuel à la ville de Saint-Eustache. Je suis donc arrivé en février dans mon nouvel emploi et dès mars, nous faisons des missions techniques en Europe et aux États-Unis. Entre 1989 et 1995, j'ai géré tout le programme d'assainissement des eaux de la ville. En dollars d'aujourd'hui c'est plus ou moins 100 millions de dollars que j'ai administrés, et ce, alors que je n'avais pas 30 ans! » d'expliquer Michel Bordeleau.

Son introduction à l'AIMQ... c'est la faute de la crise d'Oka...

Son arrivée au sein de l'AIMQ n'est certainement pas étrangère à son emploi, soit, mais aussi un peu à cause de la crise autochtone de 1990.

« À l'époque, mon patron était Michel Pominville, et il était résidant d'Oka. En 1990, il était bien évidemment aux prises avec la crise autochtone à quelques pas de chez lui et il a même dû être évacué avec sa famille. Et comme il était déjà inscrit au séminaire de l'AIMQ qui avait lieu cette année-là à Rivière-du-Loup, j'ai « été délégué » à sa place. Il m'a dit « je vais t'inscrire comme membre et le congrès est déjà payé de toute façon ».

Arrivé sur place à Rivière-du-Loup, j'ai tout de suite vu que les possibilités à l'intérieur de l'association étaient énormes. » dit-il avec un sourire assuré.

De fil en aiguille, Michel Bordeleau fait sa place. Articulé, capable de défendre ses idées, il est proposé comme délégué régional auprès du conseil d'administration de l'AIMQ dès 1993.

Comme le hasard fait bien les choses, un des membres du conseil alors pressenti comme futur président doit se désister en 1994 pour des raisons professionnelles. Michel est alors approché par des gouverneurs influents de l'association qui lui promettent tous leur appui s'il accepte la vice-présidence. Dès l'année suivante à l'âge de 33 ans, il devient président de l'AIMQ. Il s'implique alors dans le comité de la revue Contact Plus et comme président du Comité du Séminaire annuel de formation de l'AIMQ en 1997.

« J'ai eu la piqûre de l'implication à ce moment-là de faire plus que mon travail quotidien. J'ai été très impliqué à l'association de façon intense et concentrée de 1993 à 1997 et bien sûr jusqu'en 2002 dans le comité de *Contact Plus* et alors, j'avais besoin de changement... encore une fois. »

Durant cette période, M. Bordeleau accède à la direction du service du génie de la ville de Saint-Eustache, de 1995 à 2002.

Mais pourquoi le réseau de la santé?

« Moi, j'ai eu la chance et le privilège, quand j'étais à Polytechnique, à 21 ans, d'avoir un cancer. En fait, j'ai uriné du sang, beaucoup de sang, on m'a diagnostiqué un cancer à un rein. Puis, j'ai été opéré et subit l'ablation d'un rein et la médecine m'a déclaré guéri. Quand on livre un combat contre le cancer et que l'on gagne, c'est sur que ça change ta perspective de la vie pour le restant de tes jours. Moi ça m'a fait grandir énormément. J'ai saisi cette opportunité de la vie et j'ai décidé de bâtir là-dessus. Puis je me suis dit également qu'au fond de moi-même, un jour, je vais finir par redonner au réseau de la santé. J'ai une dette à repayer, je ne sais pas comment je vais le faire, mais ça viendra. Ça, c'était en 1984. » d'expliquer Michel Bordeleau.

À la fin de son mandat à l'AIMQ en 1996, il indique à sa femme, Sylvie, qu'il lui fallait un peu plus d'action. Il ne tardera pas à s'en trouver.

« J'avais été très impliqué et tout d'un coup, plus rien. J'ai alors remarqué qu'il y avait des postes électifs d'ouverts sur le conseil d'administration de l'Hôpital de Saint-Eustache. Je me suis dit que j'allais me nourrir d'autres choses et que j'allais repayer ma dette. Je me suis présenté aux élections et j'ai été élu avec le plus de votes. À l'époque, pour l'hôpital, c'était parfait d'avoir un ingénieur dans ce poste de représentant de la population. À l'époque, les établissements n'étaient pas regroupés en CSSS, il y avait peu d'ingénieurs dans le réseau de la santé. Je suis donc



tombé dans de gros dossiers en partant : comité de vérification, embauche et évaluation du DG et ensuite sur le comité de construction, etc... »

Michel a été élu membre du conseil d'administration à titre bénévole de 1996 à 2002 sans interruption jusqu'à ce que le nouveau directeur général de l'hôpital lui demande son avis quant à la pertinence de créer un nouveau poste de directeur des services techniques. « Le nouveau directeur général que nous avons engagé à ce moment est venu me rencontrer et il m'a expliqué qu'il voulait créer une nouvelle structure de services techniques. Jusqu'alors, la gestion des bâtiments de l'hôpital était gérée plus ou moins de loin par le département des finances, mais là avec les projets qui allaient se réaliser, ça n'avait plus de sens de ne pas avoir d'ingénieur ou d'architecte dans la boîte pour gérer ça. Je lui ai dit que ça faisait du sens et sur le même coup, j'ai dit : « je l'ai pas vu venir, ça m'intéresse, je vais postuler et comme je ne veux pas être en conflit d'intérêts, je démissionne sur-le-champ ».



Puis, en 2002, j'ai été choisi comme directeur des services techniques de l'hôpital parmi plus de soixante-dix candidats. Là, je suis sorti de ma zone de confort et solidement à part de ça! Je n'avais aucune expérience dans le domaine de la santé n'oublions pas ça. »

La chambre 216

« Dans la vie, explique Michel, il y a peu de circonstances qui sont aussi improbables que celles qui m'ont mené à occuper mon bureau actuel. Quand ils m'ont attribué le bureau que j'occupe encore aujourd'hui, j'avais le poil des bras qui se hérissait (j'ai reconnu l'endroit)! J'ai demandé à la directrice des soins si elle était à l'emploi de l'hôpital en 1984, l'année de mon cancer, et elle a répondu oui et que cet étage était alors une unité de soins. J'étais allé la veille faire une recherche aux archives pour faire sortir mon numéro de chambre. C'était la chambre 216. Ma collègue commence à faire le décompte des chambres, je lui montre alors le résultat de mes recherches et les numéros concordaient! Donc le gars qui dix-huit ans avant avait été guéri du cancer, était revenu dans sa chambre pour y travailler! Le jeu du sort? La chance? Je ne sais pas, mais c'est ici que je repaie ma dette à tous les jours pour les soins que j'ai reçus à l'âge 21 ans. » Dans les annales des hôpitaux du Québec, JAMAIS, un patient n'aura séjourné aussi longtemps dans la même chambre.

Son rôle au sein du CSSS et quelques chiffres...

Ce finissant de Polytechnique en génie civil ne s'ennuie pas et ses yeux s'illuminent quand il parle de ses projets en cours au CSSS et de ses employés.

« Ce que je fais aujourd'hui en tant que Directeur des services techniques et du génie biomédical au CSSS est très, très, très comparable à ce que je ferais dans une ville. Dans une ville, le directeur des services techniques siège à la haute direction, gère les travaux publics, le service du génie, le service de l'urbanisme, le service des eaux

et parfois les services informatiques. Moi ici c'est la même chose. J'ai l'entretien des bâtiments, le génie biomédical, l'achat des biens et équipements médicaux (chaque année on en achète pour près de 2 millions de dollars), la buanderie, salubrité et lingerie et les activités alimentaires. En fait c'est 900 000 repas par année, soit à peu près 2500 repas par jour, 7 jours sur 7, 365 jours par année. C'est le plus gros restaurant du coin!!! C'est en tout 260 lits d'hospitalisation et 270 lits de personnes hébergées. C'est beaucoup de services opérationnels et beaucoup de projets! J'ai aussi la charge des plans directeurs, mais j'ai beaucoup d'ingénieurs et d'architectes que j'engage à titre de contractuel pour m'appuyer. De plus, nous avons une vision CSSS, parce qu'il n'y a pas que l'hôpital à desservir, mais aussi des CHSLD et des espaces locatifs. En fait c'est 600 000 pieds carrés d'espace à gérer simultanément sur 7 points de services. C'est 18 millions de dollars en budget d'opération par année, 135 personnes qui auraient un équivalent de temps complet si on mettait tous les postes bout-à-bout, donc 300 personnes au total. De plus, pour le volet construction, dans les cinq dernières années, c'est plus de 100 millions de dollars de projets que nous avons effectués. » de dire Michel Bordeleau.

Toutefois, selon Michel, ce qui distingue le fonctionnement d'un département de gestion d'un CSSS et celui d'une ville par exemple, c'est la pleine délégation du pouvoir dans la gestion des ressources humaines, des ressources matérielles et des processus décisionnels.

« Si j'engage un cadre, j'en suis le responsable. Si je le congédie, j'en suis aussi le responsable. Si je contractualise avec un entrepreneur, j'en suis responsable et il n'y a personne pour venir interférer avec mon travail ou ma gestion. J'ai des comptes à rendre et j'ai des résultats à rendre, mais j'ai les coudées franches. Nous jouons nos cartes très serrées avec les contractuels que nous engageons et ça, c'est apprécié

➤ de toutes les personnes impliquées dans le projet. Le seul maître-mot que j'ai en tête : imputabilité. »

Michel explique la façon de réaliser un projet dans le domaine de la santé qui origine tout le temps d'un énoncé clinique favorisant ainsi un meilleur arrimage entre l'administration et la clientèle.

« Par exemple, dans la construction d'une unité de soins, le contenu clinique et les besoins sont définis par les médecins et les intervenants cliniques eux-mêmes en comité d'orientation auquel je siège la majorité du temps. Le cheminement et la finalité est toujours la même : le livrable. Et le livrable c'est un cahier de charge complet qui est analysé, concerté et signé à chaque étape par chacun des partenaires internes. La table des matières est toujours la même, le processus aussi. Je ne m'y connais pas en santé ophtalmique ou en santé mentale, ce sont les médecins et les intervenants cliniques qui s'y connaissent. Mais moi mon travail, c'est de regrouper la liste des besoins d'aller vers les ressources externes (architecte et ingénieur) et de m'assurer en bout de course que les besoins des clientèles internes sont bien servis.

Pour l'agrandissement de l'hôpital par exemple, nous avons 22 comités. Ça semble lourd, mais c'est très facile à gérer quand tous les intervenants vont dans la même direction, parce que nous avons uniformisé les processus et que tous les comités se sont déroulés et ont présenté des plans de la même façon. Mais dans notre façon de procéder, c'est l'identification du besoin clinique qui prime sur tout le reste. À partir du moment où tous ceux qui avaient besoin de signer l'ont fait, je n'ai pas d'autres approbations à avoir et d'autres signatures à obtenir. Mon approbation finale, c'est le sourire des intervenants qui utilisent le service par la suite. Ça c'est ma vraie paye. Et, ce n'est pas rien. Nous avons construit un nouveau bloc opératoire, de nouvelles installations de soins intensifs, un département de résonance magnétique... Et ça, ce n'est seulement que trois départements sur les vingt-deux que nous avons revu de fond en comble et ce, pendant 2 ans. Et jamais l'hôpital n'a cessé de fonctionner! »

Mais désormais, ce sont les rencontres de comité de direction et de planification stratégique qui le font vibrer. Michel fait aussi des parallèles avec le domaine municipal et l'entreprise privée.

« Nous savons, comme dans le domaine privé, d'où nous venons et où est-ce que nous allons pour présenter au conseil d'administration les meilleurs pistes de solutions possibles avec le détail fin qu'ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

La différence, avec le milieu municipal, c'est que les projets sont plus lents à débiter, mais qu'ensuite, dès que les approbations sont « dans la boîte », plus de co-gestion, plus de niveaux d'approbation ou de changements de dernière minute.

Ensuite, quant aux indicateurs de gestion, l'avantage que nous avons c'est de pouvoir avoir des comparables disponibles dans le réseau. Mes services opérationnels sont constamment comparés avec ceux de d'autres hôpitaux de taille comparable. J'ai des chiffres très précis qui nous permettent de planifier et de comparer sur des thématiques en salubrité, en bâtiments, en équipements médicaux et en alimentation. Au niveau des indicateurs de performance, nous sommes mieux dotés et à des années

lumières en avant des meilleures pratiques du monde municipal, du moins à l'époque où j'y travaillais. Dans les villes, on essaie d'en implanter et de les mettre en action, mais il y a tellement d'interférences de toutes sortes qu'il est parfois difficile à s'en tenir aux chiffres. »

Et la FIMQ alors?

« Quand la FIMQ a été créée, j'étais président sortant de l'AIMQ. De plus lors du Séminaire de l'AIMQ que j'ai présidé, nous avons fait des profits qui dépassaient les demandes du CA. Nous avons donc, sans l'accord du CA, décidé de verser 10 000\$ à la fondation. Ça m'a valu des tapes sur les doigts mais je ne l'ai jamais regretté! » de dire Michel Bordeleau.

« C'est le président précédent de la FIMQ, monsieur Claude Raynault, qui a mis mon nom dans le viseur pour que je prenne la tête de l'organisation. Claude voulait comme relève, quelqu'un qui avait du recul et de la « drive ». Dès la première année de mon mandat, nous avons créé une nouvelle bourse. J'ai déjà dit que j'aimais les défis, c'en était un! Claude recherchait un certain profil d'individu pour prendre sa relève et il semble que j'avais celui qu'il recherchait.



Plan du projet de stationnement de l'hôpital de Saint-Eustache

J'ai réalisé un de ses rêves en tout cas, car c'est en 2011 que j'ai aidé à créer la bourse Alain-Lamoureux, du nom du fondateur de l'entreprise Électroméga. D'ailleurs, la société qu'il a fondée est ont toujours un partenaire de la première heure pour l'AIMQ. Il coulait donc de source, pour moi, de nommer une bourse en son honneur. Après avoir obtenu l'aval des membres de sa famille, il m'a été fait l'honneur de faire l'annonce de cette bourse qui s'adresse plus particulièrement aux étudiants qui effectuent des recherches dans le domaine des transports » d'expliquer Michel Bordeleau.

Ce qui lui reste à faire?

« Je me donne désormais d'autres causes. Je m'occupe de la Fondation de l'hôpital de Saint-Eustache et j'en suis le président de la campagne majeure interne. Aujourd'hui, nous avons 80% de notre objectif d'atteint et j'en suis très fier. Nous réalisons ce dossier en équipe.

Pour ce qui est de ma carrière, quand j'ai quitté le domaine municipal, je me suis dit que je ferais 10 ans dans le domaine de la santé. Mais ça fait 10 ans pile que je suis ici et je ne suis même pas sur le bord de la porte! Ma femme Sylvie et moi, nous nous étions dit il y a quelques années que nous prendrions notre retraite à 55 ans. Plus le temps avance, moins ce but nous convenait. Nous avons alors réalisé des projets à la maison, augmenté notre temps de loisirs. Par exemple, nous allons jouer au golf en Caroline du Sud où nous avons maintenant un pied-à-terre et on s'est mis au vélo...je roule d'ailleurs 2 500 km par an! En fait, nous avons décidé de ne pas penser à la retraite, du moins pour l'instant. Nous dînons tous les jours à la maison, ce qui nous permet d'atteindre un bel équilibre de vie soit le fameux trium vera : famille, travail et épanouissement personnel intact et vivant.

Il me restera donc une dernière carrière où je me vois bien me réorienter dans quelque chose encore une fois de très différent. J'envisage le mentorat et la transmission de mes connaissances. Si j'arrête, je vais mourir... C'est peu dire tout de même. » d'expliquer Michel avec un sourire aux lèvres.

Les assises de sa carrière et ce qui le motive le plus encore aujourd'hui

« Deux choses qui m'importent et je ne pourrais être celui que je suis sans ces deux aspects : les collègues de travail dans tous les niveaux de l'organisation que je dirige et ces collègues que j'ai côtoyé tout au long de ma carrière et lors de mon passage à l'AIMQ. La vie c'est une question fondamentalement basée sur l'être humain... je tiens cette réflexion de mon épisode de 1984.

Actuellement, j'ai vraiment une super-super-super équipe. Ils sont efficaces, triés sur le volet et compétents. Par ailleurs, sans mon passage à l'AIMQ, où j'ai appris les bases de ce qu'est une organisation et surtout la concertation des groupes décisionnels, je ne serais pas la personne que je suis c'est certain et je n'aurais pas les aptitudes et les habilités développées que j'ai aujourd'hui... » de conclure Michel Bordeleau. ■



Michel et sa conjointe chevauchant le méridien de Greenwich

G.E.R.A. ROUPE ANGUAY & ASSOCIÉS	→ Analyse hydraulique / Plan directeur → Caractéristiques et localisation des composantes hydrauliques projetées (pompes, réducteurs de pression, réservoirs, etc.) → Optimisation de la capacité des réserves d'eau pour la protection contre les risques d'incendie	→ Conception de systèmes de rinçage → Programmes complets d'entretien préventif → Séances de formation accréditées par l'OIQ, relativement au « Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs » → Débit disponible - protection incendie globale
	2850, boul. Hochelaga, C.P. 10077, Québec (Québec) G1V 4C6 Téléphone : 418 831-1167 info@groupeanguay.ca	

Services reliés à l'analyse et à la gestion des réseaux d'eau

Note de l'éditeur

« L'équipe de votre magazine professionnel a demandé aux deux ministres responsables des infrastructures sur le territoire québécois et canadien de mettre de l'avant leur vision des infrastructures locales, les programmes en cours dans chacun de leurs ministères et bien sûr ce à quoi les ingénieurs municipaux doivent s'attendre pour l'année 2013. Dans cette édition, monsieur Sylvain Gaudreault, député de Jonquière, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et Ministre des Transports, a répondu à nos questions. »

Croyez-vous utile que chacune des municipalités du Québec puisse avoir accès à une ressource d'ingénierie publique intra-municipale?

Le principe auquel j'adhère est fort simple. Je pense qu'il est important que le gouvernement du Québec ou les municipalités puissent créer ou recréer une expertise interne. C'est une garantie du maintien, sinon du savoir-faire pour faire la surveillance des chantiers, pour s'assurer que les travaux suivent leur cours normalement. Ce principe-là, moi j'y crois. Cependant, le territoire du Québec comprenant 1110 municipalités aussi différentes les unes que les autres, est-ce que ça prend un ingénieur municipal par ville? Si je prends Notre-Dame-de-Lorette au Lac-Saint-Jean qui a 230 habitants, évidemment je réfère au cas ultime, ce serait très complexe pour les très petites municipalités de se donner des ressources comme celle-là à l'intérieur de ces structures. C'est pourquoi il faut travailler, entre autre avec les MRC et avec les regroupements municipaux comme l'AIMQ, la FQM et l'UMQ pour pouvoir soutenir toutes les municipalités dans la dotation de cette expertise-là.

Pouvez-vous expliquer comment le projet de loi 1 (Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics) étudié l'automne dernier influencera le travail des ingénieurs municipaux et des municipalités au Québec?

C'est sûr que le projet de loi 1 va faire en sorte que, lorsqu'une entreprise fera affaire avec une municipalité, les ingénieurs auront la garantie que cette entreprise a les pattes blanches. Parce qu'elle aura passé le « filtre » de l'Autorité des marchés financiers, elle aura passé le filtre du processus de la Loi 1 et l'ingénieur de la municipalité, quand il se retrouvera à faire affaire avec l'entreprise X, il saura qu'elle est fiable. Ça, c'est un gain important. On va assainir le climat. Parce que présentement, à tort ou à raison, il y a tellement eu d'histoires que l'on a pu découvrir à la Commission Charbonneau que je suis conscient que les gens sur les chantiers se regardent avec méfiance. Je veux m'assurer que le climat puisse revenir à un niveau correct sur les chantiers.

Dans ce contexte, est-ce que les administrations publiques auront accès rapidement aux informations dont elles-ont besoins pour travailler efficacement?

On souhaite être en mesure de mettre en place tout le système de la Loi 1 rapidement. Vous savez que lors de l'adoption de la loi omnibus l'automne passé, nous avons introduit la notion de « rendement insatisfaisant ». Cette notion va aussi permettre aux municipalités de savoir



Photo :
Marc-André Grenier

Collection Assemblée
nationale du Québec

Monsieur Sylvain Gaudreault
Député de Jonquière, Ministre des
Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire,
et Ministre des Transports.

avec qui elles peuvent travailler en fonction du rendement. Ces mesures seront utiles pour tous nous les souhaitons les voir en place le plus rapidement possible.

N'avez-vous pas une crainte que dans les régions à moins forte concurrence que cela ait un impact négatif sur les administrations publiques locales?

Je crois plutôt qu'à terme, ce qui est important, c'est qu'une entreprise qui voudra faire affaire avec une municipalité aura la garantie qu'elle est correcte, qu'elle est bien gérée et qu'elle est compétente par exemple. Je ne crois pas que cela puisse créer de gros problèmes. C'est sûr que dans certaines régions la compétition est moins présente. Par contre, le gain que nous allons faire est que nous aurons la certitude de faire affaire avec des entreprises qui ont les mains propres, c'est ça qui est le plus important.

Pouvez-vous expliquer comment le projet de loi 8 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale) étudié l'automne dernier influencera le travail des ingénieurs municipaux et des municipalités au Québec?

Dans ce projet de loi omnibus, il y a une multitude d'articles dont nous pourrions discuter. Toutefois, je retiendrai certaines disposition précises qui vont toucher les ingénieurs un peu plus. Ce sont les dispositions qui touchent la possibilité d'avoir un « rendement insatisfaisant ». Dans ce cas, il y aura des balises et le MAMROT soutiendra les municipalités dans la mise en place d'un tel système. Il y aura des gains appréciables pour toutes les municipalités à cet égard.

Est-ce que le MAMROT tiendra elle-même le registre des inadmissibilités par municipalité?

Il faut être très prudent. Il faut tout de même préserver les droits des entreprises par rapport à d'autres entrepreneurs, à d'autres municipalités. Il faut également être capable de ne pas pénaliser, de ne pas trop nuire à



des entreprises par exemple qui pourraient avoir plusieurs activités. À titre d'exemple, une entreprise qui fait du terrassement l'été et du déneigement l'hiver. Cette entreprise a un « rendement insatisfaisant » pour le déneigement, cela ne veut pas dire qu'il faudrait la disqualifier pour le terrassement. Alors, il faudra que l'on se donne des systèmes qui vont permettre à tous d'en tirer profit, autant les municipalités que les entrepreneurs. Nous allons soutenir les municipalités sur le territoire québécois dans l'établissement d'un guide qui émettra les balises pour encadrer le décernement du « rendement insatisfaisant ». Les municipalités seront accompagnées là-dedans. L'entreprise elle-même pourra par exemple répondre du rapport qui lui sera remis sur ce rendement.

Le processus d'appel d'offre dans les municipalités débutera très bientôt, est-ce que votre gouvernement reverra le principe des appels d'offre basés sur le prix et instituera le principe des appels d'offre sur la base unique de la qualité?

Pour nous, ce qui compte après tout, c'est que ce soit des entreprises qualifiées qui passent le test de l'intégrité. Que les travaux soient correctement exécutés et qu'il y ait une expertise dans la surveillance des chantiers. Je répète que les municipalités seront accompagnées dans la mise en place des nouvelles normes applicables. Pour ce qui est des questions en regard du plus bas soumissionnaire conforme, nous n'en sommes pas rendu à nous pencher sur cela encore.

Est-ce que de nouveaux programmes d'infrastructures municipaux sont en préparation au gouvernement du Québec?

Nous faisons en ce moment un état des lieux des programmes actifs. Pour nous, les eaux et aqueducs sont des choses très importantes. On aimerait avoir beaucoup plus d'argent, mais comme tout le monde doit le comprendre, les besoins sont plus grands que les moyens. Là où on est en train de faire une révision c'est dans le volet 2.1 dans les programmes en développement économique et vous serez informés des résultats le plus tôt possible. C'est en fait un programme somme toute assez large. Nous nous affairons en ce moment à le baliser davantage pour

déterminer les besoins les plus urgents des municipalités et ce dans un souci constant d'équité entre les municipalités du Québec.

Contrairement aux autres provinces canadiennes, les municipalités québécoises ne peuvent obtenir d'octrois de gré-à-gré avec le gouvernement fédéral. Croyez-vous cette procédure ralentit la livraison de la réfection des infrastructures au Québec?

Ce qui me préoccupe le plus, c'est que dans le prochain programme d'infrastructures du fédéral, que l'on l'attend pour 2014, je veux m'assurer que le fédéral entende et exécute les besoins et les demandes d'infrastructures selon les besoins et les priorités du Québec. Autrement dit, il faut qu'on obtienne une enveloppe financière sans conditions en fonction des priorités du Québec. Ce n'est pas vrai que c'est le gouvernement fédéral qui a la solution toute faite pour les infrastructures du Québec. Les mieux placés pour savoir ce qu'on a à faire, dans nos municipalités, ce sont nos municipalités elles-mêmes. Ça a toujours été la position du Québec, et il faut que l'on s'assure que c'est entendu. S'il faut techniquement, de façon bureaucratique, passer par un M-30, on le fera et on l'accélélera, mais ce qui compte le plus, c'est que sur le fonds du problème, sur l'utilisation même des fonds cela se fasse en fonction des priorités des Québécois.

Alors pourquoi les municipalités ne feraient pas directement affaire avec le gouvernement du Canada?

Vous comprenez qu'il faut que l'on s'entende sur les façons de faire. Ce que je souhaite, c'est que nous nous entendions sur les priorités avec les municipalités au Québec : le traitement des eaux usées, la connexion des réseaux d'aqueducs, sur les programmes d'infrastructures municipales, la voirie locale... Si nous disons que les municipalités et le gouvernement du Québec s'entendent pour les priorités d'infrastructures pour les trois ou quatre prochaines années, il faut que le fédéral verse, les sommes du programme d'infrastructures selon nos priorités.

À partir de ce moment-là, si ça prend une procédure pour que l'argent atterrisse, on la respectera la procédure. Nous sommes

capables de le faire rapidement. Ce qui compte, c'est que l'argent soit versé en fonction de nos priorités.

Finalement, que voulez-vous passer comme message aux ingénieurs municipaux du Québec?








J'ai confiance au professionnalisme et à la pratique professionnelle des ingénieurs municipaux au Québec. Nous sommes malheureusement dans une période où l'opinion publique québécoise et même les médias mettent tout le monde dans le même sac, mais je suis confiant et conscient que l'immense majorité des ingénieurs sont intègres, professionnels et compétents. Il nous faut nous le rappeler constamment, parce qu'il ne faut pas tomber dans un système où tous les intervenants se regardent de travers et où la méfiance règne.

Dans un deuxième temps, quand le gouvernement a été formé, il a été décidé de donner à la même personne le chapeau de ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le chapeau de ministre des Transports. Ce n'est pas anodin et il y a un message derrière tout ça. En fait, maintenant au Québec, il faut que nous envisagions le développement futur des transports de façon intégrée avec l'aménagement du territoire dans les municipalités et vice-versa. Ça c'est un message fort. Depuis déjà quelques mois, je suis en charge de ces ministères et il n'y a pas une journée où je ne constate pas qu'il y a des liens très étroits entre les deux organisations. Encore récemment, j'ai eu le commentaire d'un maire qui m'assurait que malgré un scepticisme au départ, il voyait maintenant l'intérêt que ces deux ministères soient dirigés par une même personne. C'est en fait une preuve que nous allons dans la bonne direction. ■

SONDAGE DES MEMBRES

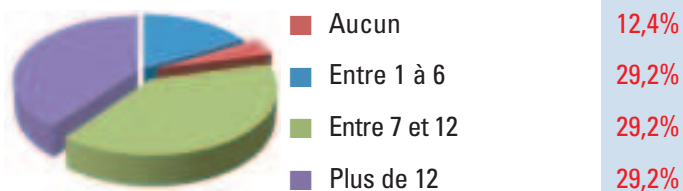
Dans le but d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnée dans son Plan stratégique 2013-2015 et mieux orienter ses actions, le Conseil d'administration de l'AIMQ a décidé de procéder à un sondage auprès des membres qui s'est déroulé du 10 décembre 2012 au 7 janvier 2013. Ce sondage envoyé par courriel à tous les membres de l'AIMQ s'est soldé par un taux de réponse de 51%, soit supérieur à la moyenne de sondages équivalents sur le marché.

Voici donc le résultat de ce sondage et nous remercions tous ceux et celles qui y ont participé.

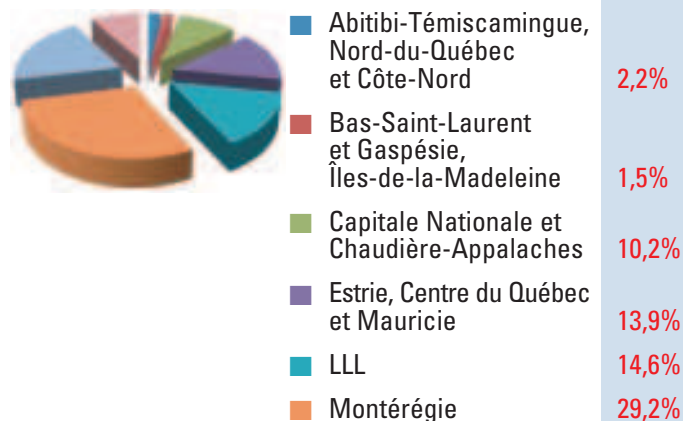
<p>1 Quel est votre sexe?</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ Hommes 87,6% ■ Femmes 12,4% 	<p>5 Depuis combien de temps êtes-vous membre de l'AIMQ?</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ Entre 0 et 10 ans 55,4% ■ Entre 11 et 20 ans 26,9% ■ 21 ans et plus 17,5%
<p>2 Quel est votre âge?</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ De 20 à 35 ans 10,2% ■ De 36 à 50 ans 49,6% ■ De 51 et plus 40,1% 	<p>6 Quel est la taille de type d'organisation municipale dans laquelle vous travaillez?</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ Agglomération 3,6% ■ Arrondissement 6,6% ■ Municipalité 19% ■ MRC 2,2% ■ Village 3,6% ■ Ville 61,3% ■ Organisation para-municipale 0,7%
<p>3 Depuis qu'elle année êtes-vous membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec?</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ Décennie 1970 10,3% ■ Décennie 1980 29,2% ■ Décennie 1990 40,2% ■ Décennie 2000 16,9% ■ Décennie 2010 3% 	<p>7 Quel niveau de responsabilité avez-vous auprès de votre employeur?</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ Contractuel et employé syndiqué ou non syndiqué 4,5% ■ Professionnel et cadre intermédiaire 51,8% ■ Cadre de direction 43,8%
<p>4 Depuis combien de temps pratiquez-vous dans le domaine municipal ou para-municipal à titre d'ingénieur? (Inclure toutes les années depuis votre diplomation)</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ Entre 0 et 10 ans 38,6% ■ Entre 11 et 20 ans 24,1% ■ Entre 21 et 30 ans 29,2% ■ 30 ans et plus 8,8% 	



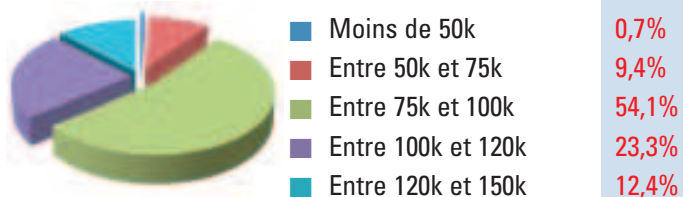
8 Combien avez-vous d'employé à votre charge?



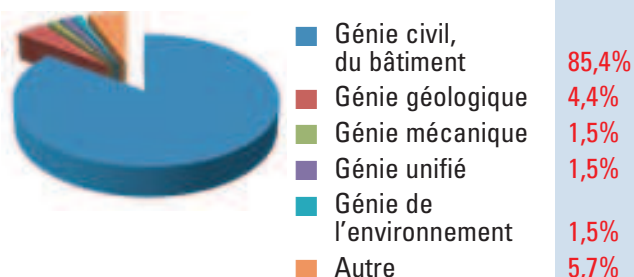
9 Dans quelle région administrative se situe votre employeur?



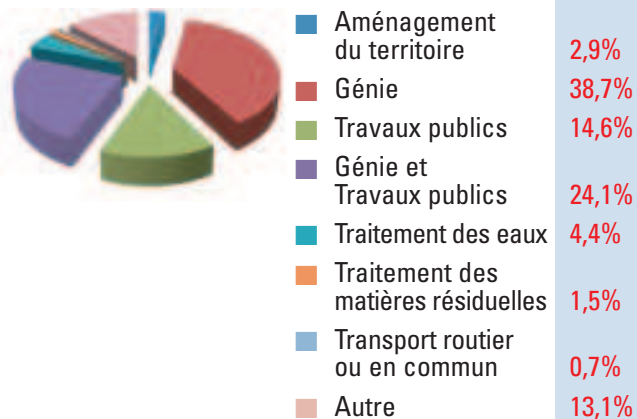
10 Quel est votre salaire annuel brut?



11 Quelle spécialité du génie avez-vous?



12 Dans votre municipalité, de qui relève le département dans lequel vous œuvrez?



SONDAGE DES MEMBRES (suite)

13 Répondez à la question par oui ou par non : Je crois que l'AIMQ est crédible auprès du gouvernement du Québec et des municipalités québécoises?



■ Oui
■ Non

94,9%
5,1%

15 Répondez à la question par oui ou par non : Je crois que l'AIMQ devrait créer plus d'activités pour créer des contacts plus étroits entre les membres.



■ Oui
■ Non

62,8%
37,2%

14 Répondez à la question par oui ou par non : Je crois que l'AIMQ devrait m'offrir des services différents de ceux offerts par le Réseau des ingénieurs, de l'Ordre des ingénieurs et/ou de mon syndicat.



■ Oui
■ Non

40,9%
59,1%

16 L'AIMQ vous remercie d'avoir répondu à cette enquête.

Aimeriez-vous que l'AIMQ reproduise une étude de ce type à chaque année?



■ Oui
■ Non

83,9%
16,1%

NB. Si vous répondez OUI à cette question, veuillez libeller ces services par courriel et faire parvenir ce dernier à dg@aimq.net en ajoutant « Suite au sondage » dans le titre de votre courriel.

À la suite à cette question du sondage, nous demandons à ceux qui répondaient OUI de libeller ces services supplémentaires que l'AIMQ pourrait offrir et de nous les faire parvenir par courriel. Voici en bref, ces activités supplémentaires souhaitées :

- Offrir des activités de réseautage de discussion, de mentorat (bénévolement), de lecture suggérée, etc.;
- Plus de représentation auprès du gouvernement;
- Plus de formations adaptées au génie municipal.



La Commission Charbonneau : l'AIMQ déposera un mémoire au printemps

Comme certains membres l'ont certainement remarqué, la Commission Charbonneau a débuté ses travaux hivernaux sur une note marquée par le passage d'intervenants du milieu de la construction et du génie conseil, délaissant tranquillement son créneau d'avant Noël qui mettait l'emphase sur le génie municipal.

En sachant que la Commission en est toujours au processus très percutant des interrogatoires et contre-interrogatoires, l'AIMQ ne perd pas de vue son objectif de déposer un mémoire pertinent qui fera, nous l'espérons, époque dans son domaine. Nos discussions avec la Commission nous portent à croire que l'appel public pour le dépôt de mémoires devrait être enclenché dans les prochains mois.

Jusqu'à maintenant...

N'ayant pas choisi de prendre part directement au débat par le biais d'un statut particulier et des services d'un avocat sur place, l'AIMQ a convenu avec la Commission dès le mois d'avril 2012 de déposer un mémoire qui donnera le point de vue particulier des ingénieurs municipaux du Québec.

Depuis ce temps, nous nous affairons à recueillir de l'information sur les questions que la Commission nous a invité à répondre lors de notre rencontre de l'été dernier. Une recherche très pointue a déjà été effectuée à la demande de la Commission et nous débutons le processus de consultation particulière auprès de certains membres qui nous ont signifié leur intérêt pour ce processus dans la dernière année.

Sur le même front, Alexandre Meilleur, ing., Président sortant de l'association, siège sur un comité de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui aura pour mandat ultime de faire la rédaction d'un mémoire qui sera aussi déposé à la Commission. Dès que le mémoire sera déposé, l'Ordre devrait faire état de ces informations par le biais d'un de ses outils de communication destiné à ses membres.

De plus, lors de la période automnale, l'AIMQ qui avait officiellement ouvert le dialogue avec les parlementaires sur ce sujet chaud de l'actualité, a été reçue par des parlementaires et des hauts fonctionnaires pour discuter de la situation qui prévalait et qui prévaut toujours dans le milieu municipal. Il a surtout été sujet de la Commission Charbonneau, des contrats d'honoraires professionnels et de l'état du moral du milieu municipal. Dans certains cas, on nous a assuré de garder un œil bien ouvert et de communiquer l'information pertinente sur le sujet aux différentes structures concernées.

Les étapes à venir

En résumé, soyez plus que certain que votre association suivra avec intérêt le déroulement des travaux et prendra connaissance de la preuve et des informations qui seront diffusées par les médias de masse. Dans un avenir rapproché nous souhaitons ouvrir à un plus grand nombre de membres la possibilité de soumettre des commentaires sur le travail déjà débuté avec certains d'entre vous. Si vous êtes intéressés à faire partie de ce comité ad hoc, n'hésitez pas à en faire part directement à la permanence de l'association qui se fera un plaisir de communiquer avec vous le temps venu. ■



Pour vous aider à exploiter la plus précieuse ressource naturelle

Hanson Tuyaux et Préfabriqués :

Fabricant de tuyaux, regards et conduites rectangulaires en béton armé ainsi que de ponts et ponceaux **CONSPAN** et produits de gestion des eaux pluviales **StormTrap**® et **Hydroworks**.

Hanson Conduites Sous Pression :

Le plus important fabricant de tuyaux en béton-acier, avec le service d'assistance 24/24.

Hanson est soutenu techniquement d'une équipe de design et d'ingénierie expérimentée dans l'industrie.

Votre gage de réussite de tous vos projets avec les produits en béton Hanson.

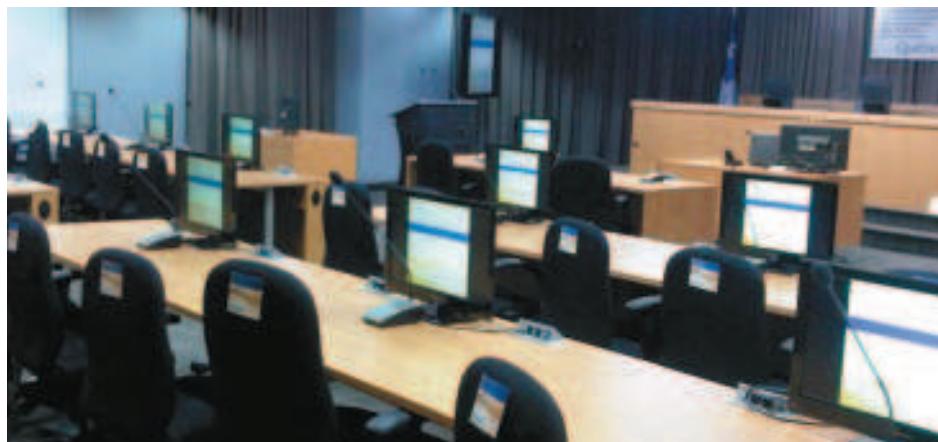
Hanson Tuyaux et Préfabriqués

Tel. : 1 877 474 6180
hansonpipeandprecast.com

Hanson Conduites Sous Pression

Tel. : 1 888 497 7371
hansonpressurepipe.com

 **Hanson**
HIOELBERG CEMENT Group
Hanson Building Products



LES CHAPEAUX BLANCS

Réunion à l'AIMQ



Par Maurice



BES IN DE V US!

On a besoin de vous pour informer vos collègues de vos plus récentes réalisations.

Partagez vos bons coups en rédigeant des articles pour votre revue CONTACT PLUS.

Soumettez vos textes à Steve Ponton, ing., urb., responsable du contenu : steve.ponton@sympatico.ca

« Saviez-vous que la rédaction et la publication d'articles et d'ouvrages spécialisés peut être reconnu comme partie intégrante du Règlement sur la formation continue obligatoire de l'Ordre? (Article 5.6 du Règlement)
C'est une autre excellente raison de faire parler de vos projets municipaux! »

Les dates de tombée pour la remise de vos textes : 15 octobre, 15 janvier, 15 avril et 15 juillet.
Merci pour votre précieuse collaboration! Le comité de rédaction.

Équipée pour vous servir!

J.B.Deschamps inc. est fière d'être partenaire avec le **Magazine Contact Plus** depuis plus de dix ans. Avec nos nouvelles presses des plus modernes à Québec et à Montréal, nous sommes toujours paré à affronter les défis les plus grands et vous servir avec la qualité de notre service et de notre travail qui ont fait notre renommée. En plus de ces équipements ultra-modernes pour l'impression offset, avec *J.B.Deschamps Division numérique* nous sommes en mesure de combler l'offre d'impression grâce à notre parc de plus de neuf presses numériques.



J.B. Deschamps
imprimeurs depuis 1926 inc.

Votre représentant, Dany Fortin
www.jbdeschamps.com
514.353.2493 poste 3226

Projet majeur à Montréal-Nord : une nouvelle entrée de ville plus prestigieuse, une intersection plus conviviale à l'échelle humaine

Entrevue téléphonique avec **Laurent Guignard**, ingénieur, au Bureau de gestion des grands projets de la Ville de Montréal. Propos recueillis par l'équipe des communications de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Par l'adoption de son plan de transport en 2008, Montréal souhaite notamment réduire la dépendance à l'automobile en misant sur un usage accru des transports actif et collectif. Parmi les projets rencontrant ces objectifs, celui du réaménagement de l'échangeur Henri-Bourassa–Pie-IX, qui constitue l'une des entrées sur l'île de Montréal, et dont la mise en œuvre a débuté en 2012, peut être cité en exemple.

En effet, cet échangeur, utilisé quotidiennement par 110 000 véhicules, et qui assure les échanges entre deux des plus importantes artères de Montréal possédait une structure datant de 1938 qui devait être démolie. Il présentait également une configuration de type autoroutier, conçu avant tout pour la circulation motorisée : la circulation des piétons et des cyclistes y est difficile; les quartiers résidentiels riverains subissent une circulation de transit importante; le tissu urbanisé est interrompu en raison de l'envergure de l'échangeur, limitant ainsi les échanges et la possibilité de densifier le secteur.

Plutôt qu'une reconstruction à l'identique, la Ville de Montréal et l'arrondissement de Montréal-Nord ont saisi l'opportunité pour repenser la fonction de cet échangeur et revoir la place accordée aux différents modes de transport, en accord avec les orientations de mobilité durable qu'elles se sont données.

Le concept retenu prévoit ainsi le remplacement de l'échangeur par un carrefour urbain à niveau plus convivial et plus accueillant pour le transport actif et collectif, où la circulation de transit dans les quartiers résidentiels sera supprimée et où l'accent sera mis sur la qualité des aménagements.

Le réaménagement retenu transformera radicalement l'échangeur puisque les travaux consisteront à démolir le viaduc Henri-Bourassa, à démanteler les bretelles de circulation adjacentes et à créer trois intersections à niveau. Ces trois intersections seront contrôlées par des feux de circulation et des feux piétons. Les trottoirs seront élargis et les cyclistes bénéficieront d'aménagements qui leur seront dédiés. Enfin, des voies réservées seront aménagées aux autobus.

Le coût du projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX était estimé, au départ, à 39,7 M\$ financé à 100 % par la Ville de Montréal. À la demande de l'arrondissement, il a fait l'objet d'une bonification au cours des dernières années, pour tenir compte de l'opportunité offerte par le démantèlement du viaduc et des bretelles d'accès qui va libérer des terrains d'une superficie de 150 000 pieds carrés.

La Ville de Montréal a ajouté un montant de 14,5 M\$ afin de mettre en valeur l'entrée de ville de Montréal-Nord et d'en exploiter le plein potentiel pour des développements futurs. Au total, il s'agit donc d'un investissement de 54,2 M\$, financé à 100 % par la Ville de Montréal.

Le montant de **14,5 M\$** se décline comme suit :

- Bonification de l'aménagement, par l'ajout de trois places publiques, d'importantes plantations d'arbres (plus de 200 arbres prévus), un aménagement paysager de qualité et un éclairage d'entrée de ville : **8,5 M\$**;
- Intégration d'une œuvre d'art public marquant l'entrée de ville : **1,5 M\$**;
- Déplacement des utilités publiques (gaz, Bell, Hydro-Québec, égout) pour permettre le développement des terrains récupérés, de part et d'autre du boul. Pie-IX : **4,5 M\$**.

Par le réaménagement retenu, l'ambiance de la rue sera ainsi totalement modifiée, que ce soit par des trottoirs généreux et plantés, la création de larges places publiques, le recours à des matériaux de qualité. Enfin, le démantèlement de l'échangeur permettra une récupération importante de terrains qui pourront être exploités à des fins de requalification urbaine.

Les principaux impacts positifs se résument donc ainsi :

- Une capacité routière adaptée à la future réalité du secteur, en accordant une priorité aux services de transport en commun;
- Une diminution de la circulation de transit dans les rues résidentielles, qui servent actuellement de bretelles;
- Une meilleure sécurité des traverses piétonnes qui sont aménagées aux feux de circulation;
- Une entrée de ville aménagée à l'échelle humaine et non autoroutière.

Ce chantier se déroule en 2 phases, chacune ayant leurs défis, comme nous l'explique Laurent Guignard, ingénieur, au Bureau de gestion des grands projets de la Ville de Montréal.

Les pelles mécaniques ont travaillé pendant 14 jours pour démolir le pont d'étagement et nettoyer le site.

Avant d'entreprendre les travaux de la phase I, la Ville de Montréal a fait l'achat du commerce Meubles en gros, situé dans le cadran sud-est de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX. Pourquoi avoir acheté ce commerce?

L'achat de ce terrain était très important pour le déroulement du chantier car il nous permettait, une fois le bâtiment commercial déconstruit, d'y aménager les voies de déviation nécessaires au maintien de la circulation pendant la démolition du pont d'étagement et l'ensemble des travaux. Notons que l'immeuble a fait l'objet d'une déconstruction sélective, c'est-à-dire que toutes les matières résiduelles ont été séparées et triées afin de favoriser leur valorisation. Conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal, la déconstruction a permis de maximiser le réemploi et le recyclage des matériaux.



Ancienne configuration du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX



Configuration finale du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX

Pour la phase I des travaux, donc l'aménagement des voies de contournement et la démolition du viaduc, l'échéancier des travaux représentait-il un défi?

La phase I des travaux du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX consistait essentiellement à construire, du 1^{er} juin jusqu'au 7 décembre 2012, les voies de déviation des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa, à démolir le pont d'étagement Henri-Bourassa, ainsi qu'à dévier un égout collecteur de 1 350 mm de diamètre dans l'axe de l'avenue Saint-Julien et de la rue d'Amos.

Le calendrier de ces travaux représentait effectivement tout un défi, compte tenu des contraintes importantes avec lesquelles le chantier devait composer.

En premier lieu, il faut mentionner les contraintes associées au maintien de la circulation durant les travaux. L'échangeur Henri-Bourassa-Pie-IX est utilisé quotidiennement par près de 110 000 véhicules et plus de 1000 autobus, sans compter les piétons et les cyclistes qui l'empruntent. Il était dès lors essentiel de réaliser l'ensemble des travaux tout en maintenant la circulation et en réduisant au minimum les impacts du chantier sur les déplacements. Treize changements de configuration des voies de circulation étaient ainsi au programme.

En second lieu, il était impératif que les voies de détour soient asphaltées avant la mi-novembre 2012, pour respecter les températures de mise en place. Au-delà de cette date, l'asphaltage et le marquage des voies de circulation auraient été reportés au printemps 2013, empêchant du même coup la démolition du pont d'étagement. Rappelons que ce pont d'étagement était considéré comme la structure la plus critique sur le territoire de la Ville de Montréal, parmi les 587 structures sous la responsabilité municipale. Il était donc important que sa démolition, programmée pour l'automne 2012, soit respectée.

Toute cette planification devait également être respectée pour ne pas compromettre l'échéancier de la seconde phase prévue en avril 2013.

Configuration des voies de contournement



Projet majeur à Montréal-Nord (suite)

➤ **Comment expliquez-vous l'avance qui a été prise par rapport à l'échéancier puisque les travaux se sont terminés avant la date de fin prévue?**

La démolition du pont d'étagement Henri-Bourassa a débuté le 6 novembre et a pris fin le 20 novembre. Les travaux de la phase I ont ainsi été complétés avec trois semaines d'avance sur le calendrier prévisionnel. Outre la compétence de l'entrepreneur L.A. Hébert en charge des travaux de la première phase, il convient également de mentionner les conditions climatiques favorables enregistrées durant l'été et l'automne 2012 qui n'ont, pour ainsi dire, pas retardé la progression des travaux.

Pour la phase II des travaux, soit l'aménagement du carrefour, est-ce que l'échéancier constitue un défi par rapport aux travaux qui doivent être faits pour le SRB et sur le pont Pie-IX?

Tout comme lors de la phase I, la seconde phase des travaux, soit le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX dans sa configuration définitive, soulèvera ses propres défis de réalisation et de respect du calendrier qui s'échelonnent pour l'essentiel entre avril 2013 et décembre 2014.

Dans un premier temps, il faut refaire les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout sous les boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX. Par la suite, le nivellement des voies de circulation et l'aménagement des places publiques pourront être entrepris. À noter que l'asphaltage de la dernière couche du revêtement de chaussée ainsi que certaines plantations sont prévus au printemps 2015.

Nous sommes conscients que ce calendrier est serré, vu l'ampleur des travaux à réaliser. Nous comptons néanmoins réaliser ces travaux sur deux ans, afin de ne pas préterir le calendrier de réalisation du projet de Service rapide par bus (SRB Pie-IX) de l'Agence métropolitaine de transport. Ce projet prévoit l'implantation de voies exclusivement réservées aux autobus sur le boulevard Pie-IX, entre la rue Notre-Dame et l'Autoroute 440 à Laval. Le SRB Pie-IX, caractérisé par un service 24 heures sur 24 et une fréquence avoisinant les deux minutes aux heures d'affluence, offrira un service équivalent au métro.



Malgré l'envergure des travaux, la circulation a été maintenue en tout temps.

Les travaux de réaménagement du carrefour ont permis de refaire les infrastructures souterraines aux alentours du carrefour. Avez-vous eu de bonnes ou de mauvaises surprises lors de ces travaux?

En certains endroits, nous avons dû faire face à des quantités importantes de terre végétale et de marne présentes sous l'assise des conduites. Ces sols ont dû être excavés afin d'assurer la stabilité des nouvelles conduites. En contrepartie, certains sols, que l'on pensait être contaminés à un niveau élevé, l'étaient à un niveau moindre, ce qui a facilité leur gestion.

Enfin, nous avons eu la surprise de tomber sur deux anciennes dalles de béton sous le boulevard Pie-IX qui n'avaient pas été détectées par les sondages géotechniques réalisés antérieurement.

Concernant la gestion des eaux de ruissellement, est-ce que les nouveaux aménagements respectent les principes du développement durable?

Dans le cadre du projet, il est prévu d'installer des bacs de plantation et des fosses d'arbres permettant d'absorber les pluies de récurrence 0-2 ans et de les capter à la source, évitant de les traiter en intégralité dans les réseaux d'égout.

La mise en place des voies de contournement, qui ont changé plusieurs fois de configurations durant la phase I, a-t-elle représenté un défi particulier?

Il est clair que le maintien de la circulation a nécessité un travail important considérant le caractère névralgique du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX, avec 110 000 véhicules et plus de 1000 mouvements d'autobus enregistrés chaque jour. Cet échangeur contrôlant l'accès et la sortie du pont Pie-IX, il était important de maintenir un lien fonctionnel avec la ville de Laval.

Quelles ont été les solutions apportées?

Afin d'atténuer les impacts sur la circulation, certains travaux ont été concentrés durant la fin de semaine et la nuit. Nonobstant ces situations particulières, nous avons cherché à maintenir en tout temps au moins deux voies de circulation dans le sens du trafic.

Un effort particulier a également été déployé pour les services de transport collectif. Quatre voies réservées ont ainsi été aménagées dès le mois de juin, soit sur le boulevard Henri-Bourassa en direction est entre le boulevard St-Michel et le boulevard Pie-IX, sur le boulevard Henri-Bourassa en direction ouest entre le boulevard Lacordaire et le boulevard Pie-IX, sur le boulevard Léger entre le boulevard Lacordaire et le boulevard Pie-IX ainsi que sur le boulevard Pie-IX direction nord, entre l'autoroute 40 et la rue de Charleroi. Ces mesures ont permis aux autobus d'éviter la congestion qui pouvait occasionnellement se produire en raison des travaux. L'AMT a également mis en service un stationnement incitatif temporaire à l'intersection du boulevard Saint-Martin et de la route 125 ainsi qu'un tronçon de voie réservée sur le boulevard Pie-IX à Laval, utilisée notamment par une nouvelle ligne d'autobus reliant le stationnement incitatif au métro Pie-IX.

Les boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa sont des artères très achalandées tant par les automobilistes que les autobus et les piétons. Comment avez-vous réussi à maintenir la circulation tout en garantissant la sécurité aux usagers?

Une multitude d'éléments ont été mis en place afin de maintenir la circulation et la sécurité de tous les usagers. La construction des voies de déviation a nécessité des aménagements différents. Des arrêts d'autobus et des traverses de piétons ont été déplacés, deux rues sont devenues à sens unique et une autre a vu l'une de ses extrémités devenir un cul-de-sac. Pour les piétons, de nouveaux trottoirs et des traverses piétonnes contrôlées par des feux de circulation ont été aménagés. Des bollards ont également été installés sur toute la voie de déviation pour séparer les voies des deux directions.

Durant les premières semaines de la mise en service de la nouvelle configuration, des policiers ont contrôlé les feux de circulation aux abords du carrefour afin de diminuer les bouchons de circulation.



Au cours des travaux, 13 changements de configuration des voies de circulation ont été nécessaires.

PLANAGE ■ PULVÉRISATION ■ STABILISATION ■ LOCATION



Pour des économies de temps et d'argent et des techniques de pointe.

DES SOLUTIONS, DES ROUTES DURABLES

4085, St-Elzéar Est, Laval (Québec) Canada
450 664-2818

www.soter.com

Projet majeur à Montréal-Nord (suite)

> Communications de chantier

Une attention particulière a été apportée à la communication avec le milieu afin de réduire les effets négatifs sur la population. Une diversité de moyens a été mise en place afin d'informer les citoyens et les automobilistes des différentes étapes du chantier.

D'abord un comité de bon voisinage a été mis sur pied afin de maintenir une bonne communication avec les citoyens et d'être informé des situations particulières vécues sur le terrain. Un agent de liaison, basé à deux coins de rue du chantier, a également été affecté au chantier du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX. Son mandat était d'établir et d'entretenir des liens permanents avec les diverses parties prenantes du milieu environnant (résidents, milieu des affaires, services publics, établissement, etc.), d'informer tous ces publics de l'avancement des travaux en temps réel, de faciliter la mise en place des mesures de réduction des nuisances et de les ajuster le plus rapidement lorsque nécessaire.

Les communications écrites ont également pris une place importante dans la gestion des communications de chantier. À tous les changements de phase, des avis aux résidents ont été envoyés aux 7000 portes avoisinant le chantier. Cette lettre informait les citoyens des travaux à venir et de leurs impacts, de la nouvelle configuration des voies de contournements et des itinéraires alternatifs à privilégier. Des publicités ont également été placées dans le journal local.

L'utilisation du site Internet Info-travaux de la Ville de Montréal ainsi que celui du Bureau de projets de l'arrondissement (www.montreal-nord2020.com) ont permis la diffusion à grande échelle des renseignements sur le chantier. Le compte Twitter de la Ville a également été utilisé pour la diffusion d'alertes circulation concernant les entraves routières ponctuelles. Les outils de communication déjà existants, tels que le bulletin d'arrondissement et le site Internet, ont maximisé la diffusion de renseignements à tous les citoyens et commerçants.

Enfin, le Bureau de projets, qui est un guichet unique de renseignements sur les grands projets de l'arrondissement, est l'endroit privilégié pour les citoyens pour obtenir des renseignements. On estime que plus de 250 personnes ont visité cette installation afin d'obtenir des renseignements sur le chantier de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX. Sur place, une équipe de professionnels, dont l'agent de liaison, est disponible pour répondre aux questions des citoyens. ■



Le pont d'étagement Henri-Bourassa est démolé depuis la fin du mois de novembre 2012 et les travaux de réaménagement du carrefour reprendront au printemps 2013.

SALON INTERNATIONAL DES
TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

AMERICANA

19 AU 21
MARS 2013



PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL - CANADA

50
PAYS

350
EXPOSANTS

200
CONFÉRENCES

10 000
PARTICIPANTS

PAYS À L'HONNEUR

BRUXELLES · FLANDRE · WALLONIE

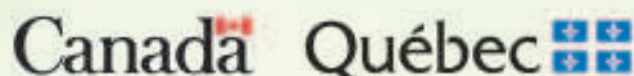
BELGIQUE



INITIÉ ET ORGANISÉ PAR



EN COLLABORATION AVEC



PARTENAIRE PLATINE



WWW.AMERICANA.ORG



Que sont-ils devenus?

Par Richard Lamarche

Afin de retrouver vos collègues qui ont changé d'emploi au cours de la dernière année, l'AIMQ vous informe...

CEUX QUI ONT CHANGÉ DE VILLE		
NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
Alain Cazavant, ing.	Chef de Division - Réalisations des travaux Ville de Montréal	Ingénieur municipal et coordonnateur régional Ville de Beauharnois
Simon Coulombe, ing.	Directeur du développement durable Ville de Lorraine	Ingénieur de projets MRC de Montcalm
Martin Angers, ing.	Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme Ville de Deux-Montagnes	Ingénieur - Service du Génie Ville de Sainte-Thérèse
Erik Rolland, ing.	Ingénieur de Projets Ville de Pointe-Claire	Chef de Section - Section Ingénierie Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Rachid Ammar, ing.	Coordonnateur en construction Ville de Gatineau	Coordonnateur en construction Ville de Sainte-Catherine
Éric Boivin, ing.	Chef de Module - Direction Laurentide-Lanaudière Ministère des Transports du Québec	Directeur au Service des Travaux publics Ville de Sainte-Thérèse

NOS NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LA REVUE N° 83		
NOM	POSTE	VILLE
Richard Labelle, ing.	Coordonnateur - Chargé de projets	Ville de Gatineau
Benoît Ross, ing.	Ingénieur municipal	Ville de Châteauguay
Pascal Rochette, ing.	Chef de division - Hygiène du milieu	Ville de Châteauguay
Mathieu-Charles Leblanc, ing.	Ingénieur de projets	MRC de Montcalm
Benoît Grondin, ing..	Directeur	Ville de Deux-Montagnes
Louis Poulin, ing.	Ingénieur de projets	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Benoît Charbonneau, ing.	Ingénieur de projets	Ville de Granby
Pierre Gauthier, ing.	Ingénieur coordonnateur	Ville de Québec
David Beauséjour, ing.	Directeur des Travaux publics et service technique	Ville de Joliette
Jean-François Murray, ing.	Ingénieur municipal	Ville de Matane
M^{me} Claudia De Courval, ing.	Ingénieure municipale	Ville de Beloeil

DÉPART POUR LA RETRAITE		
NOM	POSTE	VILLE
Jean-Yves Lessard, ing.	Directeur des Travaux publics	Ville d'Alma

PROMOTION		
NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
Marc Couture, ing	Vice-Président du Développement des affaires BPR Infrastructure inc	Directeur général Division Infrastructure municipale - BPR
Laurent Lacroix, ing.	Ingénieur civil BPR Infrastructure inc à Charny	Directeur des Opérations - Infra. Municipales BPR - Tetrtech à Saguenay

TRANSFER VERS OU AU SEIN DE L'ENTREPRISE PRIVÉE		
NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
M^{me} Catherine Tétreault, ing.	Chargée de projets - Génie civil BPR Infrastructure inc	Travailleuse autonome Résidence à Contrecoeur
Michel Cyr, ing.	Directeur du développement des affaires Lécuyer - Division Stormceptor	Consultant groupe civil pour Hatch Nouvelle-Calédonie
Sébastien Bondu, ing.	Directeur des Travaux publics et du Génie Lécuyer - Division Stormceptor	Vice-président construction Les Cours Géorgiennes Inc.

Il est possible qu'on en ait oublié, donc, si vous en connaissez, écrivez-nous au aimq.rlamarche@videotron.ca pour la prochaine parution de votre revue **Contact Plus**.

BIONAX^{MD}

UNE RÉVOLUTION EN MATIÈRE DE ROBUSTESSE
ET DE FLEXIBILITÉ DU PVC



Tuyau à pression en PVCO moléculairement amélioré pour applications souterraines d'adduction d'eau et d'égout sous pression



L'expression « tuyau en PVCO » se rapporte à un **tuyau en PVC orienté moléculairement**. Un tuyau en PVCO est extrudé à partir du même composé de PVC qu'un tuyau de type Brute Bleue et conserve tous les avantages d'un tuyau en PVC, incluant la résistance à la corrosion et la longévité.

Cependant, après extrusion, un tuyau Bionax est soumis à une étape supplémentaire de fabrication, au cours de laquelle le tuyau se trouve dilaté à deux fois son diamètre original tout en étant étiré longitudinalement. Cette procédure permet de réaligner les molécules de PVC (orientation biaxiale), aboutissant à la création d'un produit de tuyauterie de qualité supérieure dont la résistance se trouve substantiellement améliorée.

Bionax est certifié par tierce partie à la nouvelle norme CSA B137.3.1 et la norme révisée AWWA C909. Il est aussi conforme à la norme NQ3660-950 et rencontre les exigences de performance de la norme NQ3624-250.

AVANTAGES

Parmi les améliorations par rapport à un tuyau en PVC, citons :

- Augmentation de la résistance aux chocs
- Réduction des pertes de charge et des coûts de pompage
- Suppressions inférieures pour des conditions d'écoulement identiques
- Résistance accrue à la fatigue cyclique
- Résistance accrue aux concentrations de charge
- Réduction de poids facilitant la manutention



IPEX



UN RENDEMENT
ÉLEVÉ ET
CONSTANT.
TRANQUILLITÉ D'ESPRIT
TOTALE.

L'avantage pompe N Flygt

- Technologie N brevetée
- Concept autonettoyant innovant
- Rendements élevés et constants
- Conception modulaire
- Pompe fiable et à rendement élevé pour une performance ininterrompue
- Télésurveillance et contrôles sur mesure
- Opérations sûres et optimales protégées avec les Services TotalCare

